

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

L'an deux-mille-dix-huit, le 30 mars à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 22 mars 2018, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Hervé CHEDRU, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Alain DEPREAUX, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Patrick GUERARD, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Christian GRANCHER a donné pouvoir à M. Hervé LEPILEUR,
Mme Anne PIMONT a donné pouvoir à M. Jean-François BLOC,
M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. David SABLIN a donné pouvoir à M. Marcel VAUTIER,
M. Christian POISSANT a donné pouvoir à Paul LESELLIER,
Mme Annick BOCANDE a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET,

Assistaient également à la séance :

- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur du service transition énergétique du SDE76.

Monsieur le Président ouvre la séance, accueille les représentants et les remercie de leur participation aux travaux de l'après-midi.

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves LOISEL, Maire de la commune de Sierville, pour la mise à disposition de la salle Albert Petit.

Il est ensuite procédé à l'appel des présents.

Le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie également Messieurs BONNART et NADJAR d'être présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2018

A l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 16 février 2018, lequel a été préalablement transmis à tous les Représentants du Syndicat Départemental.

2. PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU ET DES RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES

2.1. Le Président rend compte des délibérations prises par le bureau depuis la dernière assemblée générale dans le cadre des prérogatives qui lui sont fixées par délibération du 4 juillet 2014

Néant.

2.2. Puis le Président informe l'assemblée des résultats des derniers appels d'offres

L'étude de gisement de déchets biométhanisables, de débouchés et d'implantation de projets d'unité de biométhane et de calcul des capacités d'injection a été adjugée au BE SOLAGRO pour 88 150 € HTVA.

Les études seront menées en concertation avec le Pôle Méthanisation Normandie de la Région et tout particulièrement avec GRDF.

2.3. Travaux de l'Entente : projet de l'adhésion à la SEM West Energies

Contexte

L'entente des 5 syndicats d'énergie normands (TEN) demande à chaque membre de se prononcer sur son entrée au capital de la SEM West Energies spécialisée dans le développement des énergies renouvelables.

La société d'économie mixte est un outil permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets complexes (éolien, PV sur bâtiments de bailleurs sociaux, méthanisation), ou nécessitant des investissements lourds (chauffage urbain, PV > 100 kWc, ...), ou pour la réalisation de projets privés (ZAC, éco-quartiers, ...) pour lesquels les syndicats d'énergie n'ont pas vocation ou ne disposent pas de structure adaptée pour intervenir.

La SEM West Energies a été créée à l'initiative du Conseil Départemental de la Manche (CD50), puis a bénéficié du soutien financier du Syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50). Elle a l'ambition d'intervenir sur le territoire de la région Normandie.

Actuellement majoritaire, la participation financière détenue par le CD50 ne serait pas rehaussée avec la prise en compte des participations des syndicats d'énergie normands, ce qui aurait pour effet de réduire sa part de capital.

Les SEM sont des sociétés anonymes, créées par les collectivités locales qui doivent être majoritaires (>50%) et détenir jusqu'à 85% du capital. Elles peuvent exercer toute activité économique sur le marché concurrentiel pourvu qu'elles répondent à un intérêt général. Et elles ne sont pas limitées dans les prises de participations dans des sociétés de projet et dans la création de filiales.

Intérêts pour le SDE76 de monter au capital de la SEM West Energies

Le SDE76 est amené à se positionner prochainement sur une prise de participation dans la SEM West Energies aux côtés des autres syndicats d'énergie normands.

Les avantages identifiés par le SDE76 sont :

- L'opportunité de créer une dynamique sur le territoire de la région Normandie pour faire émerger des projets complexes et nécessitant des investissements lourds pour lesquels les structures des syndicats d'énergie ne sont pas adaptées
- La mise en œuvre de moyens permettant l'atteinte plus rapide des objectifs fixés par la loi TECV et par les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE 2018 à venir)
- L'intérêt de mutualiser les compétences, les coûts de développement et le partage des risques financiers entre les actionnaires
- La flexibilité des modalités d'interventions et des partenariats en fonction de chaque projet, des souhaits du territoire et des syndicats d'énergie
- La consolidation des relations entre les cinq syndicats d'énergie investissant ensemble dans les projets du territoire

Cependant, des inconvénients ou des risques sont recensés :

- Des interrogations subsistent sur l'objet statutaire de West Energies, sur sa stratégie de développement (valeurs, principes fondateurs, ambitions et intentions) et sur les opérations en portefeuille et/ou envisagées à moyen terme.
- Le manque de lisibilité sur les modalités d'intervention envisagées par West Energies pour investir dans les projets : en propre, ou par la création de sociétés de projets dédiées, permettant aux syndicats d'énergie de davantage s'approprier les projets de leur territoire.

- L'absence d'engagement de West Energies quant à la mise en œuvre de projets sur le territoire de chaque syndicat d'énergie actionnaire, de puissance et de complexité suffisamment importante pour ne pas avoir à dessaisir les syndicats.

MOTION DU BUREAU DE DECEMBRE 2017

L'intérêt des SEM dédiées aux énergies renouvelables n'est plus à démontrer tant leur souplesse d'intervention et les partenariats envisageables (collectivités, investisseurs privés et citoyens) facilitent la réalisation de projets complexes et d'envergure, que les syndicats ne peuvent pas porter pour des raisons juridiques.

L'adhésion à une SEM s'imposera rapidement.

La fragilité du SDE76 s'il se retrouve le seul syndicat normand à ne pas adhérer est aussi à prendre en compte.

Au préalable de l'adhésion à une SEM, l'Entente doit définir une stratégie commune et partagée des cinq syndicats normands. L'avenir de nos territoires et de nos syndicats doit se dessiner ensemble et rapidement dans un monde énergétique en pleine mutation et incertain.

Dans ce contexte, l'intérêt des SEM dédiées aux énergies renouvelables n'est plus à démontrer : la souplesse d'intervention d'une SEM et les partenariats envisageables (collectivités, investisseurs privés et citoyens) facilitent la réalisation de projets complexes et d'envergure que les syndicats ne peuvent pas porter seuls pour des raisons juridiques ou par manque d'expertise et de financement propre.

Mais le choix du recours à une SEM doit aussi se faire en cohérence avec la politique énergétique de la Région : ses valeurs, ses principes fondateurs, ses ambitions et ses intentions doivent aboutir à une stratégie de développement de la SEM compatible avec les objectifs de la Région (SRADDET, SR3E).

Enfin, les projets de la SEM devront être acceptables par nos territoires, donc en adéquation avec les ambitions de nos EPCI (PCAET à venir) et ne pas venir concurrencer les réalisations en propre de chacun des syndicats. Ce seront souvent des projets de puissance et de complexité suffisamment importantes pour ne pas avoir à dessaisir les syndicats mais alors probablement les plus difficiles à implanter en pleine concertation et acceptation dans nos territoires ruraux.

3. ADHÉSION A BIOMASSE NORMANDIE

Par courrier daté du 13 décembre 2017 adressé au Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche (SDEM50) et soumis à l'Entente des cinq syndicats d'énergie normands, Biomasse Normandie sollicite le Territoire d'Énergie Normandie pour un soutien financier de 75 000 € sur 3 ans (25 000 €/an).

Biomasse Normandie est une association créée en 1983 à l'initiative de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie avec l'appui de l'ADEME et de la Région, qui anime des programmes régionaux visant notamment à développer toutes les formes de valorisation de la biomasse (promotion et mise en œuvre de chaufferies collectives et réseaux de chaleur au bois-énergie, valorisation des déchets organiques par compostage et méthanisation, ...).

Son conseil d'administration compte 21 membres parmi lesquels : l'ADEME, la préfecture de Normandie, la DRAAF, la DREAL, la Région, les Conseils départementaux de la

Manche et de l'Orne, les villes de Caen et Malaunay et des professionnels du bois (EBF, ProfessionsBois, AK-Bois, ...). Il est présidé par François Taudière, gérant d'une entreprise de charpente bois. L'association compte 164 adhérents, dont 60 collectivités et 92 entreprises du bois – du déchet et de l'énergie.

Disposant d'une équipe de 20 personnes basées à Caen, Biomasse Normandie affiche un chiffre d'affaires d'1 M€ en 2016, principalement financé par l'ADEME, la Région, l'Europe et les collectivités locales.

L'association régionale anime depuis 1995 le Plan Bois Energie et Développement Local sur le territoire normand (financé par ADEME, Région, FEDER) pour structurer l'approvisionnement en combustibles bois et développer les projets de chaufferies bois-énergie collectives.

Observant la récente montée en compétence des syndicats d'énergie normands pour le développement d'opérations de chaufferies collectives bois-énergie avec réseaux de chaleur en zone rurale, Biomasse Normandie propose son expertise, issue des 35 ans de retour d'expérience sur le sujet, pour accompagner les syndicats d'énergie dans cette prise de compétence.

L'accompagnement proposé par Biomasse Normandie (à la carte) :

- Orienter les maîtres d'ouvrage publics vers les syndicats d'énergie pour bénéficier d'un appui à la mise en œuvre de leurs projets,
- Aider les syndicats d'énergie à analyser les projets au stade des études d'opportunité et à rédiger les pièces techniques des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, d'approvisionnement bois-énergie et d'exploitation - maintenance des installations,
- Aider les syndicats d'énergie au montage des dossiers de demande de financement auprès de l'ADEME, la Région et l'Europe,
- Aider les syndicats d'énergie à définir les tarifs de vente de chaleur et à mettre en place un service public industriel et commercial.

L'intérêt pour le SDE76 serait de bénéficier d'un appui technique solide pour la réalisation d'études d'opportunité de création de chaufferies collectives et réseaux de chaleur bois-énergie dispensées dans le cadre du conseil en énergie à destination des communes.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité décide de :

- SOUTENIR Biomasse Normandie ;
- LIMITER ce soutien à 5 000 € par an pendant 3 ans ;
- AUTORISER le président à signer la convention de financement à intervenir.

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE :

- les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes du syndicat sont réalisés par le trésorier, Monsieur VRAND,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes est en tout point conforme avec les comptes administratifs établis par l'ordonnateur.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion élaborés par le trésorier et de valider la conformité de ceux-ci avec les comptes administratifs.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE les comptes de gestion, budget principal, budget annexe "entretien éclairage public" et budget annexe "génie civil de télécommunications électroniques".

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

5.1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE 2017

5.1. C.A. 2017 – budget principal

Fonctionnement réalisations et reports	
dépenses	recettes
12 713 962,67€	66 135 544,72€
Investissement réalisations et RAR	
dépenses	recettes
50 753 982,98€	39 269 767,00€
Résultat cumulé	
dépenses	recettes
63 467 945,65 €	105 405 311,72€

18

SDE76

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE :

- le compte administratif 2017 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,

- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 pour le budget principal est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE le compte administratif du budget principal année 2017.

5.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2017 se traduit de la manière suivante, pour le budget principal :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	12 713 962.67 €	24 202 924.74 €
Report 002	-	41 932 619.98 €
Total	12 713 962.67 €	66 135 544.72 €
	par un excédent de :	53 421 582.05 €

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	47 550 480.80 €	38 999 590.38 €
Report 001	2 561 486.42 €	-
Total	50 111 967.22 €	38 999 590.38 €
	par un déficit de :	11 112 376.84 €

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	642 015.76 €	270 176.62 €
	par un déficit de :	371 839.14 €

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédents de fonctionnement de la gestion 2017 à affecter en 2018 (ligne 002)	53 421 582.05
- solde d'investissement 2017 D001, besoin de financement	- 11 112 376.84
- solde des Restes A Réaliser d'investissement	- 371 839.14

déficit de financement des RAR	
- besoin de financement total en investissement (solde 2017 + solde des RAR)	- 11 484 215.98
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	11 484 215.98
• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	41 937 366.07
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 11 112 376.84

5.3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GÉNIE CIVIL TÉLÉCOMMUNICATIONS 2017

5.3. C.A. 2017 – budget génie civil

Fonctionnement réalisation et reports OOI	
dépenses	recettes
49 192,39 €	88 568,31 €
Investissement réalisation et reports	
dépenses	recettes
1 791 924,61 €	1 104 041,39€
Résultat cumulé	
dépenses	recettes
1 841 117,00 €	1 192 609,70€
Soit un déficit de 410 703.89 €	

20

SDE76

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE :

- le compte administratif 2017 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 pour le budget annexe génie civil télécommunications est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE le compte administratif du budget annexe génie civil télécommunications année 2017.

5.4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 – BUDGET ANNEXE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2017 se traduit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	49 192.39€	88 568.31€
Report 002	-	0 €
Total	0 €	39 375.92€
	par un excédent de :	39 375.92€

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 381 220.72€	1 104 041.39€
Report 001	410 703.89€	0 €
Total	1 791 924.61€	1 104 041.39€
	par un déficit de :	687 883.22€

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €
	par un excédent de :	0 €

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- excédent de fonctionnement de la gestion 2017 à affecter en 2018 (ligne 002)	39 375.92€
- solde d'investissement 2017 D001, besoin de financement	- 687 883.22€
- solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0 00 €
- besoin de financement total en investissement (solde 2016 + solde des RAR)	- 687 883.22€
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus, disponible	39 375.92€

• report en fonctionnement au R002 du surplus non affecté au R1068	0.00 €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	- 687 883.22€

5.5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC 2017

5.5. C.A. 2017 – entretien éclairage public

Fonctionnement	
Dépenses	recettes
1 015 048,84€	574 107,80€

Résultat cumulé	
dépenses	recettes
1 015 048,84 €	574 107,80€

Déficit de : 440 941,04 €

22

SDE76

VU :

- le code des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE :

- le compte administratif 2017 est le reflet de la réalisation du budget de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 pour le budget annexe entretien éclairage public est strictement conforme au compte de gestion établi par le comptable.

PROPOSITION :

Il est proposé d'approuver le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge, sans que le Président prenne part au débat et au vote.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE le compte administratif du budget annexe entretien éclairage public année 2017.

5.6. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 – BUDGET ANNEXE ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2017 se traduit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	876 435.74€	574 107.80€
Report 002	138 613.10€	-€
Total	1 015 048.84€	574 107.80€
par un déficit de :	440 941.04€	

en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0 €	0 €
Report 001	0 €	0 €
Total	0 €	0 €
par un déficit de :	0 €	

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	0 €	0 €
par un excédent de :		0 €

Compte tenu de l'excédent des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

– déficit de fonctionnement de la gestion 2017 à affecter en 2018 (ligne 002)	– 440 941.04€
– solde d'investissement 2017 D001, besoin de financement	0 €
– solde des Restes A Réaliser d'investissement besoin de financement des RAR	0 €
– besoin de financement total en investissement (solde 2017 + solde des RAR)	0 €
AFFECTATION	
• affectation au R1068 du besoin de finances ci-dessus	0 €
• report en fonctionnement au D002 du déficit	– 440 941.04 – €
• report en investissement au D001 du solde d'exécution de la section d'investissement	0 €

6. PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2018

6.1. SOUS-PROGRAMME 2018 DE RENFORCEMENT DU CAS FACÉ

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2018 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2018 une aide de 1 290 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2018, représentant un montant de travaux de 1 935 000 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme de renforcement 2018 est le suivant :

- Subvention du FACé	80 % du HTVA	1 290 000 €
- Participation du SDE76		322 500 €
	Total H.T.V.A.	1 612 500 €
- Récupération de la T.V.A.		322 500 €
	Total T.T.C.	1 935 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- INSCRIRE au Budget Primitif 2018 du SDE76 la dotation de 1 290 000 € concernant le sous-programme 2018 de renforcement du FACé,
- ARRETER la liste des travaux retenus en 2018,
- DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

6.2. SOUS-PROGRAMME 2018 D'EXTENSION DU CAS FACÉ

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2018 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2018 une aide de 322 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2018, représentant un montant de travaux de 483 000 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme extension 2018 est le suivant :

- Subvention du FACé	80 % du HTVA	322 000 €
- Participation du SDE76		80 500 €
	Total H.T.V.A.	402 500 €
- Récupération de la T.V.A.		80 500 €
	Total T.T.C.	483 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- INSCRIRE au Budget Primitif 2018 du SDE76 la dotation de 322 000 € concernant le sous-programme 2018 d'extension du FACé,

- DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

6.3. SOUS-PROGRAMME 2018 D'ENFOUISSEMENT DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2018 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2018 une aide de 1 194 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2018, représentant un montant de travaux de 1 791 000 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme d'enfouissement 2018 est le suivant :

- Subvention du FACé	80 % du HTVA	1 194 000 €
- Participation du SDE76		298 500 €
	Total H.T.V.A.	1 492 500 €
- Récupération de la T.V.A.		298 500 €
	Total T.T.C.	1 791 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- INSCRIRE au Budget Primitif 2018 du SDE76 la dotation de 1 194 000 € concernant le sous-programme 2018 d'enfouissement du FACé,
- ARRETER la liste des travaux retenus en 2018,
- DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

6.4. SOUS-PROGRAMME 2018 DE SÉCURISATION FILS NUS DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2018 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2018 une aide de 308 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2018, représentant un montant de travaux de 462 000 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme de sécurisation fils nus 2018 est le suivant

- Subvention du FACé	80 % du HTVA	308 000 €
- Participation du SDE76		77 000 €
	Total H.T.V.A.	385 000 €
- Récupération de la T.V.A.		77 000 €
	Total T.T.C.	462 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- INSCRIRE au Budget Primitif 2018 du SDE76 la dotation de 308 000 € concernant le sous-programme 2018 de sécurisation fils nus du FACé,
- ARRETER la liste des travaux retenus en 2018,
- DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

6.5. SOUS-PROGRAMME 2018 DE SÉCURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION DU CAS FACÉ

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de mars 2018 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2018 une aide de 322 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2018, représentant un montant de travaux de 483 000 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme sécurisation fils nus faible section 2017 est le suivant :

- Subvention du FACé	80 % du HTVA	322 000 €
- Participation du SDE76		80 500 €
	Total H.T.V.A.	402 500 €
- Récupération de la T.V.A.		80 500 €
	Total T.T.C.	483 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide de :

- INSCRIRE au Budget Primitif 2018 du SDE76 la dotation de 322 000 € concernant le sous-programme 2018 de sécurisation fils nus faible section du FACé,
- ARRETER la liste des travaux retenus en 2018,
- DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- AUTORISER le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

6.6. PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ANNÉE [2018-2020] ET ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DÉFINITIFS DE TRAVAUX [2017-2019]

Monsieur le Président propose de mettre en place les programmes de travaux [2018-2020] qui devront se réaliser avec un objectif de mise en service électrique avant fin 2020, de poursuivre les programmes [2016-2018] et [2017-2019] avec pour objectif de terminer les travaux en 2018 (mise en service électrique) suivant les montants de Crédits de Paiement et d'Autorisation de Programmes figurant ci-dessous.

Il indique également que quelques dossiers 2015 n'ont pas été soldés en recettes pour décembre 2017, mais le seront avant juin 2018 et que les Crédits de Paiements correspondants en recettes ont été reportés à cette fin.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- VOTE les nouvelles enveloppes suivantes de travaux pour les programmes pluriannuels [2018-20] :

	Travaux TTC				total
	renforcement	extension	effacement	EP et MDE	
réseau électrique	11 040 000	2 040 000	17 040 000		46 320 000
câble EP	1 200 000	240 000	2 400 000		3 840 000
télécom	480 000	300 000	3 600 000	60 000	4 440 000
matériel EP				16 200 000	16 200 000
tranchées diverses	120 000	120 000	120 000	60 000	420 000
totaux	12 840 000	2 700 000	23 160 000	16 320 000	55 020 000
total	55 020 000				

Auxquels s'ajoutent les 3 898 420 € de travaux TTC de travaux inopinés.

Les prévisions 2018 nécessitent les nouveaux crédits de paiement suivants : (provenant du FACé ou du SDE76).

	CP renfo	CP extension	CP effacement	CP EP	entretien EP
	10 320 000	1 880 000	13 050 000	10 140 000	140 000
total	35 530 000				

- FIXE la répartition des crédits de paiement pour 2018 par CLE proportionnellement au volume de travaux étudiés par CLE. Précise que 100 % des travaux de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public sont finançables,

nom CLE	n° CLE	renfo	extension	effacement	EP	entretien EP	total	%
CLE entre Seine et Manche	1	1 397 987	254 672	1 767 804	1 373 604	10 000	4 804 067	13,5%
CLE de la région de Fécamp - Goderville	2	541 468	98 639	684 705	532 024	10 000	1 866 836	5,2%
CLE du Pays de Caux	3	533 956	97 271	675 206	524 643	10 000	1 841 076	5,2%
CLE de Caux - Vallée de Seine	4	415 149	75 628	524 970	407 908	10 000	1 433 654	4,0%
CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont	5	927 079	168 886	1 172 323	910 909	10 000	3 189 197	9,0%
CLE de la région de Luneray	6	695 515	126 702	879 503	683 384	10 000	2 395 103	6,7%
CLE de la région de Pavilly - Yerville	7	418 010	76 149	528 588	410 719	10 000	1 443 467	4,1%
CLE de la région de Buchy	9	900 445	164 034	1 138 643	884 739	10 000	3 097 862	8,7%
CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes	10	1 049 695	191 223	1 327 376	1 031 386	10 000	3 609 681	10,2%
CLE de la région Dieppoise	11	1 075 325	195 893	1 359 786	1 056 569	10 000	3 697 572	10,4%
CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières	12	990 540	180 447	1 252 573	973 263	10 000	3 406 823	9,6%
CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel	13	494 229	90 034	624 970	485 609	10 000	1 704 842	4,8%
CLE du Pays de Bray	14	332 042	60 488	419 879	326 251	10 000	1 148 661	3,2%
CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	16	548 561	99 932	693 674	538 993	10 000	1 891 159	5,3%
total		10 320 000	1 880 000	13 050 000	10 140 000	140 000	35 530 000	100%

- VOTE les crédits de paiement pour l'année 2018 figurant dans les tableaux ci-dessous pour la poursuite des programmes en cours et le nouveau programme [2018-2020] ci-dessus :

Dépenses	crédits de paiements ouvert au titre de 2018	Recettes	crédits de paiements ouvert au titre de 2018
2315 Travaux sur les réseaux électriques	44 997 156,59	13258 participation comcom élec	152 008,24
		1328 Subventions Face	5 534 917,99
4581 Travaux éclairage public	30 999 339,91	1328 Subv ERDF article 8	393 045,02
		13248 participation des adhérents en électricité	6 327 887,00
		2762 Encaissement TVA	7 589 672,28
		4582 et 021 : participations SDE76	43 670 162,97
		4582 x participations adhérents en EP	12 328 802,98
total	75 996 496,49	total	75 996 496,49

pour permettre la réalisation des programmes renforcement, extension, éclairage public et effacement pluriannuels du SDE76.

- INDIQUE les reports à financer en 2019,
- AUTORISE le Président, pour l'année 2019, à signer les conventions financières et les arrêtés de subvention et les commandes jusqu'à concurrence des montants figurant ci-dessus,
- ADOPTE le programme de renforcement [2018-2020], afin de maintenir le nombre de clients susceptibles d'être mal alimentés à moins de 1 %,
- ADOPTE les programmes définitifs de renforcement [2017-2019], d'extension [2017-2019], d'effacement [2017-2019] et d'éclairage public [2017-2019] qui ne comprennent que les projets délibérés et conventionnés pendant l'année 2017,
- FIXE au 30 septembre 2018 la date limite de réception au SDE76 des délibérations des adhérents sollicitant une inscription au programme 2018 pour des travaux à réaliser entre l'été 2018 et décembre 2019.

7. EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2018

7.1. ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2018

7.1. Recettes de fonctionnement

Recettes de l'exercice		67 448 689,66
R002	Résultat, report	41 937 366,07
70	RODP	144 000
73	TCCFE, TDCFE	17 900 000
74	Remboursement génie civil télécom par les adhérents	3 430 429,54
75	Redevances R1, R2, Rgaz, PCT	3 774 000
76	Remboursement des emprunts par les adhérents + Métropole	210 894,05

20

SDE76

7.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de l'exercice		67 448 689,66
011	Charges à caractère général, bornes, travaux génie civil télécom convention B	6 371 745,17
012	Charges de personnel	1 801 100
065	Indemnités élus	158 800
66	Remboursement des intérêts d'emprunts	119 088,38
67	Remboursement trop perçu travaux	19 000
022	Dépenses imprévues	25 000
023	Virement de la section d'investissement	51 259 462,41
042 (OOB)	Amortissement subvention EP 2016	7 694 493,70

21

SDE76

7.1. BP 2018- budget principal

dépenses	Section de fonctionnement
Total Dépenses réelles	8 494 733,55€
Total Dépenses ordres	58 953 956,11€
Total général	67 448 689,66€

AUTOFINANCEMENT DEGAGE : 58 953 956,11€

recettes	Section de fonctionnement
Total recettes réelles	25 511 323,59€
002 résultat reporté	41 937 366,07€
Total général	67 448 689,66€

32

SDE76

7.1. Recettes d'investissement

Recettes de l'exercice		RAR	Proposition nouvelle
		270 176,62	138 276 396,22
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		11 484 215,98
13	Participation des adhérents aux travaux, ADEME, FACé, Région	222 444,78	13 716 286,76
27	Emprunts et dettes assimilées		668 594,74
27	Caution, TVA sur travaux	47 011,84	8 205 105,61
020	Dépenses imprévues		0
23	Remboursement avoir entreprise		100 000
040	Amortissement des subventions 2016		7 694 493,70
041	OOB		30 497 024,35
4582	Participation adhérents et remboursement TVA EP	720	14 356 036,05
10	Dotations diverses		25 000
021	Virement section fonctionnement		51 259 462,41

33

SDE76

7.1. Dépenses d'investissement

Dépenses de l'exercice	RAR	Proposition nouvelle
	642 015,76	138 276 396,22
Opération équipement SDE76	233 021,33	1 370 000
204 subventions d'investissement EP versées		11 302 391,27
16 Capital des emprunts		1 127 472,98
27 Remboursement (TVA sur avoirs) entreprises		65 000
13 Remboursement adhérents (trop-perçu participations)		175 000
23 Travaux sur réseau électrique	407 387,55	49 689 156,58
041 Travaux EP, tranchées diverses		30 497 024,35
001 Déficit à reporter		11 112 376,84
040 Opérations pour compte de tiers	1606,88	31 057 733,03

34

SDE76

7.1. BP 2018- budget principal total (avec RAR)

Dépenses	Section d'investissement
Total dépenses d'équipements	63 006 956,73
Total dépenses financières	2 600 698,39
Total compte de tiers	31 059 339,91
Total dépenses d'ordres	30 497 024,35
001 solde exécution investissement	11 112 376,84
Total général	138 276 396,22

Recettes	Section d'investissement
Total recettes d'équipements	14 038 731,54
Total recettes financières	20 429 928,17
Total recettes compte de tiers	14 356 756,05
Total recettes d'ordres	89 450 980,46
Total général	138 276 396,22

35

SDE76

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2017, le budget 2018 est présenté à l'assemblée générale.

Les soldes de l'exercice 2017 (y compris les restes à réaliser) sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2018 s'élève à 205 725 085,88 €, dont 67 448 689,66 € en section de fonctionnement et 138 276 396,22 € en section d'investissement.

7.2. ADOPTION BUDGET PRIMITIF GENIE CIVIL 2018

7.2. Budget génie civil télécommunication

Section de fonctionnement	
dépenses	
Dépenses réelles	50 000€
Virement section investissement	15 495
Amortissement des travaux sur 30 ans	157 163€
Total	222 658€
recettes	
Gestion courante	80 000€
Amortissement des participations des adhérents aux travaux	142 658€
Total	222 658€

36

SDE76

7.2. Budget génie civil télécommunication

Section d'investissement	
dépenses	
Dépenses d'équipement	3 877 315,70€
Amortissement participation reçues	142 658€
Dépenses imprévues	146 854,87
001 solde investissement	687 883,22€
Total	4 854 711,79€
recettes	
Participations adhérents GC et subvention SDE BP	4 642 677,87€
Amortissement travaux GC	157 163€
Virement de la section de fonctionnement	15 495 €
1068 excédent fonctionnement capitalisé	39 375,92€
Total	4 854 711,79 €

37

SDE76

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2017, le budget 2018 est présenté à l'assemblée générale.

Les soldes de l'exercice 2017 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2018 s'élève à 5 077 369.79 €, dont 222 658 € en section de fonctionnement et 4 854 711.79 € en section d'investissement.

7.3. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2018

7.3. Budget entretien éclairage public

Section de fonctionnement	
dépenses	
Gestion courante	970 000€
Charges exceptionnelles	30 000
Excédent reporté	440 941,04€
Total	1 440 941,04€
recettes	
Gestion courante, remboursement adhérents	1 440 941,04€
Total	1 440 941,04€

36

SDE76

Etabli dans le respect du rapport d'orientation budgétaire et sur le constat des comptes de l'exercice 2017, le budget 2018 est présenté à l'assemblée générale.

Les soldes de l'exercice 2017 sont repris dès le budget primitif.

Le budget 2018 s'élève à 1 440 941.04 €.

8. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- l'avis de la commission administrative paritaire du 12 mars 2018,

CONSIDÉRANT :

- Que conformément à l'avis de la commission administrative paritaire du 12 mars 2018, un avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe doit être réalisé à la date fixée par le tableau d'avancement de grade de l'année 2018,

- Que la création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour une durée hebdomadaire de 35/35ème est justifiée par les intérêts du service ressources humaines,
- Que les postes de Gestionnaire du groupement d'achat d'énergie et de Responsable instruction et suivi des raccordements aux réseaux électriques ont été pourvus.

PROPOSITION :

Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante à compter du 30 mars 2018 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	5	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	5	35 heures
Technicien	B	2	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	3	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	6	35 heures
	B	15	35 heures
	C	10	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Adjoint administratif territorial	C	2	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A	0	35 heures
	B	0	35 heures
	C	2	35 heures

Soit 31 agents permanents en poste.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.

9. NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

VU :

- la constitution du 4 octobre 1958,
- la version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment l'article 288,

- le règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), et notamment l'article 37,
- le code général des collectivités territoriales,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- le projet de loi n°490 du 13 décembre 2017 relatif à la protection des données personnelles,

CONSIDÉRANT :

- Que la nomination d'un délégué à la protection des données est obligatoire,
- Que le délégué à la protection des données doit être associé à toutes les questions de protection des données à caractère personnel. Ses principales missions sont de contrôler le respect du règlement, de conseiller le responsable des traitements sur son application et de faire office de point de contact avec l'autorité de contrôle, de répondre aux sollicitations de personnes qui souhaitent exercer leurs droits.

PROPOSITION :

Le Président, dans l'attente d'une mutualisation des délégués à la protection des données, propose de nommer provisoirement Camille LEGRAND

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la proposition.

10. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT AÉRIEN DU THD AU BÉNÉFICE DE SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit)

Monsieur le Président rappelle que le SDE76, autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 631 communes de Seine-Maritime et 1 commune de l'Oise, est propriétaire d'ouvrages de distribution d'électricité mis en concession à Enedis, qui comprennent notamment des lignes électriques aériennes susceptibles de servir de support pour l'accrochage de fibre optique.

A cet effet, Xavier Pintat, président de la FNCCR, à laquelle adhère le SDE76, et Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis, ont signé le 21 mai 2014 un accord de partenariat sur le très haut débit (THD) pour optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques afin de permettre le déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique.

Ainsi, le SDE76 souhaite proposer que ses lignes aériennes de fibre optique puissent être accrochées aux supports de nos lignes électriques aériennes dans les dispositions du modèle de convention de février 2013 "relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes".

Puis le président donne lecture des conventions tripartites entre SMOTHD, le SDE76 et le distributeur concessionnaire (Enedis), conformes aux dispositions du décret du 29 juillet 1927 modifié.

Une redevance d'occupation sera demandée dans les mêmes conditions que pour les autres partenaires et comme fixé dans la convention.

Cette convention permettrait d'optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques et de permettre un déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- DONNE un avis favorable à la proposition faite ;
- AUTORISE le président à signer ladite convention avec SMOTHD.

11. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président remercie tous les Membres présents de leur assiduité et les invite à prendre le pot de l'amitié.



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.